



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 49832

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de réforme du plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Ce projet soulève de très fortes inquiétudes chez les éleveurs qui n'auraient pas droit aux mêmes conditions d'aide pour réaliser leurs travaux de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Il est indispensable que l'équité soit rétablie entre les premiers éleveurs intégrés au programme et les éleveurs de plus petite taille, sans quoi des écarts de subvention de 20 % à 40 % voire plus vont être institués, ce qui n'est pas acceptable et remettrait en cause le programme engagé. Les éleveurs ne pourront pas supporter cette charge supplémentaire. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce dossier et s'il entend donner suite aux attentes des éleveurs.

Texte de la réponse

Le dispositif actuel, mis en oeuvre depuis six ans, est fondé sur une intégration volontaire des élevages par classe de taille décroissante, ce qui conduit, d'une part, à des distorsions puisque, jusqu'à présent, seuls les élevages de plus de 90 UGB sont intégrés dans le dispositif, mais également à une efficacité environnementale limitée par suite de la dispersion des interventions sur le territoire national. Ce programme est actuellement en cours de révision. L'intégration dans ce dispositif des élevages précédemment intégrables se poursuivra et celui-ci sera désormais élargi aux petits élevages, qui en étaient exclus jusqu'alors, dans le cadre d'opérations groupées dans les zones sensibles pour l'environnement, jugées prioritaires au niveau régional. Ce programme sera désormais centré sur les investissements strictement nécessaires pour la mise aux normes environnementales et accompagné d'un plafonnement des dépenses éligibles par type de travaux, de façon à éviter les différences de traitement relevées entre les différents départements. Le souci de transparence, d'équité et de solidarité a guidé ces propositions de réforme qui ont fait l'objet d'une large concertation. En outre, il est attaché une importance particulière aux petits élevages pour qu'ils soient aussi bien traités que les autres. Ces nouvelles dispositions pourront être mises en oeuvre après accord de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49832

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4438

Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6453